



---

**Certificat relatif au déroulement de la procédure de la tenue d'un registre pour les personnes habiles à voter qui désirent demander un scrutin référendaire sur le règlement d'emprunt parapluie # 431-2024**

Je, Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie:

- ✓ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro # 431-2024 est de 1359 personnes;
- ✓ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 147 demandes;
- ✓ que le nombre de jours de registre est de un (1);
- ✓ que le nombre de demandes reçues est de 0 demande.

Je déclare

- que le règlement d'emprunt parapluie # 431-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

**Donné à Franklin, ce 18 septembre 2024**

Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Franklin

---

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)